



AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ QU' :

Il y aura séance ordinaire du Conseil Municipale de Saint-Aimé-des-Lacs, le 9 octobre 2024, à la salle située au 121 rue Principale, à 19h00.

Au cours de cette séance, le Conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

Demande no 2024-74-A

Nature de la demande : Réputer conforme la construction d'un garage projeté dont la marge arrière est à 4 mètres de la ligne arrière alors que la marge arrière est à 7,5 mètres tel que prescrit au règlement de zonage no 260.

- Dérogation de 3,5 mètres

Identification du site : Lot 6 585 502 situé entre le chemin du Repos et la rue de la Réserve.

Demande no 2024-74-B

Nature de la demande : Réputer conforme la construction d'un garage projeté dont la marge latérale est de 1,518 mètre alors que la marge latérale permise est de 2 mètres tel que prescrit au règlement de zonage no 260.

- Dérogation 0,482 mètre

Identification du site : Lot 6 585 502 situé entre le chemin du Repos et la rue de la Réserve

Demande no 2024-76

Nature de la demande : Réputer conforme la largeur d'un terrain en façade projeté de 10,05 mètres alors que la largeur minimale permise pour un terrain desservi est de 22 mètres tel que prescrit au règlement de lotissement no 261.

- Dérogation 11,95 mètres

Identification du site : Lot 6 196 840 situé au 33 rue Principale

Donné sous mon seing à Saint-Aimé-des-Lacs, ce 23^e jour du mois de septembre deux mil vingt-quatre.

Lise Lapointe,

Directrice générale et greffière-trésorière